AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0265
FR0000060824-FS0118

18 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FINANCIERE MARJOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2014, complété par un courrier reçu le 17 février 2014, Monsieur Patrick Bindschedler a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2014, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir 111 000 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de la société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé à cette date de 2 202 339 actions représentant autant de droits de vote.